

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

SPORTS

**18 / 21\_169 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARCOURS DE CYCLO-CROSS À LA PLAINE DES SPORTS - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Boris DUPONCHEL

## SPORTS

### **18 / 21\_169 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARCOURS DE CYCLO-CROSS À LA PLAINE DES SPORTS - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

référence(s) :

Commission attractivité du 14 septembre 2021

#### **Service pilote : Direction des sports**

#### Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction des affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Michel FRANQUES

#### **Achille TARRICONE, rapporteur,**

Par délibération du 8 février 2021, le conseil municipal a validé le plan de financement concernant la création d'un parcours de cyclo-cross sur la Plaine des Sports de la Guitardié, à Albi.

Pour rappel, ces travaux ont pour objectifs de créer un parcours de cyclo cross permettant aux clubs Albi Vélo Sport et Albi Triathlon, deux clubs à fort potentiel de licenciés, de développer un terrain d'entraînement permanent de 2,8 kilomètres.

Suite aux discussions avec les professionnels de l'activité et avec la Fédération Française de Cyclisme, il a été décidé de modifier le programme de travaux afin que ce circuit puisse être homologué à un niveau national voire international (UCI).

Cette homologation va permettre de bénéficier de subventions :

- de la Région à travers la démarche Occitanie Ambition 2024 et l'appel à manifestation d'intérêt,
- du Département du Tarn dans le cadre du contrat Atout Tarn,
- de l'État.

Le programme de travaux ayant changé, le coût estimatif des travaux est plus important. Il est donc proposé de valider un nouveau plan de financement pour cette opération.

Ainsi, le montant estimatif des dépenses (frais d'études et travaux) s'élève à 210 000 € HT et il est proposé de solliciter un soutien financier du Conseil Régional d'Occitanie à hauteur de 25 %, du Conseil Départemental du Tarn à hauteur de 20 %, de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à hauteur de 25 %, de l'État à hauteur de 10 %.

Enfin, la Ville d'Albi prendra en charge 20 % du montant total HT des travaux.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses (en HT)		Recettes (en HT)	
Travaux	190 000 €	Région Occitanie	
		Conseil Départemental du Tarn	(20%) 42 000 €
Frais d'études	20 000 €	État	(10%) 21 000 €
		Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	(25%) 52 500 €
		Commune d'Albi	(20%) 42 000 €
<b>Total</b>	<b>210 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>210 000 €</b>

**SOLLICITE**

l'aide financière du Conseil Régional d'Occitanie, du Conseil Départemental du Tarn, de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et de l'État selon les modalités exposées ci-dessus.

**AUTORISE**

madame le maire à signer tous les documents concernant les aides financières demandées.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*